



Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 066-246600449-20190412-28_19REVIS_CAVE-AU

Département
PYRENEES ORIENTALES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION 28-19
Procédure Adaptée – Marché public de Travaux
Révision et entretien des versants de couverture aux Caves Byrrh phase 2

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

CONSIDERANT la nécessité de compléter la révision et l'entretien des versants de couverture des caves Byrrh à Thuir, attribuée par décision n°39-2015 à l'Entreprise PAYRE & Fils pour la phase 1,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation directe en date du 29/03/2019,

CONSIDERANT QUE, après analyse de l'offre, il apparaît que l'offre de l'entreprise PAYRE Et Fils est conforme au cahier des charges,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un Marché de Travaux pour l'opération décrite ci-dessus avec :

PAYRE & FILS

41, avenue des Albères

66170 MILLAS

pour un total de prestations **11 884,00 €HT, soit 14 253,74 € TTC**

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté en section d'investissement, article 2313.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 12/04/2019



Le Président

René OLIVE